PC15 Doc. 5.5 (Rev. 1)

# CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session du Comité pour les plantes Genève (Suisse), 17 – 21 mai 2005

#### Rapports régionaux

#### AMERIQUE DU NORD

# Informations générales

- a) Nom des représentants: Etats-Unis d'Amérique: M. Robert R. Gabel (représentant national) et Canada: Mme Carolina Caceres (suppléante); voir les coordonnées dans les répertoires régionaux.
- b) Nombre de Parties de la région: 3
- c) Nombre de Parties répondant aux communications: 3
- d) Noms des autres institutions, ONG contactées pour le travail de la CITES durant la période considérée:
  - <u>Canada</u>: Organes de gestion et autorités scientifiques des provinces et territoires, Pêches et Océans Canada, Affaires étrangères Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Service canadien des forêts, TRAFFIC, IWMC, Inuit Tapiriit Kanatami, Conseil inuvialuit de gestion du gibier, Species Survival Network (SSN), Société protectrice des animaux du Canada.
  - ii) Mexique: Dirección General de Vida Silvestre, SEMARNAT (organe de gestion); Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, Conabio (autorité scientifique); Procuraduría Federal de Protección al Ambiente, SEMARNAT (autorité chargée de l'application des lois); Instituto Nacional de Ecología, SEMARNAT; Dirección General de Gestión Forestal y de Suelos, SEMARNAT; Facultad de Estudios Superiores Iztacala, UNAM; Centro de Investigaciones en Ecosistemas (CIECO), UNAM; Instituto de Biología, UNAM; Instituto de Ecología, UNAM; TRAFFIC North America-México, PG7-Faunam.
  - iii) <u>Etats-Unis d'Amérique</u>: White House Council on Environmental Quality, Office of the U.S. Trade Representative, U.S. Forest Service, U.S. Department of State, Smithsonian Institution, International Association of Fish and Wildlife Agencies and Regional Associations of State Fish and Wildlife Agencies, State Natural Heritage Programs, State Agricultural Agencies, American Orchid Society, American Herbal Products Association, International Wood Products Association, West Virginia Woodland Owners Association, Wisconsin Ginseng Board and Wisconsin Congressional staff.

# Activités depuis la 14<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

# 1. Répertoires et représentants régionaux

Les répertoires révisés pour les Etats-Unis, le Canada et le Mexique figurent dans l'annexe au présent document.

Carolina Caceres a été élue chef de l'autorité scientifique de la CITES à Environnement Canada, en remplacement de Bertrand Von Arx qui a quitté ce poste en juin 2003.

# 2. Examen des critères

<u>CANADA</u>: Le Canada a appuyé énergiquement l'adoption des révisions de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CdP12) et serait disposé à contribuer à l'élaboration de lignes directrices pour faciliter l'application des critères aux essences forestières.

<u>MEXIQUE</u>: Le Mexique a participé activement à la 14<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (PC14). A cette session, le Comité a examiné les résultats de la révision des critères et le Mexique s'est joint à un groupe de travail qui a entrepris la synthèse des travaux de l'ensemble des pays ayant participé à l'exercice. Ultérieurement, le Comité pour les animaux a produit un document global qui a été soumis à la CdP13 (document CdP13 Doc. 57, annexe 3) qui l'a adopté par consensus, avec l'ajout des recommandations figurant au paragraphe B des "Commentaires du Secrétariat" dans le même document. Cet ajout a également été adopté par consensus.

## 3. Annotations relatives aux plantes médicinales

<u>CANADA</u>: Le Canada a participé au groupe de supervision pour le travail du Groupe CSE/UICN de spécialistes des plantes médicinales sur les annotations relatives aux plantes médicinales. Les commentaires de ce groupe ont été incorporés dans le rapport intérimaire du Groupe de spécialistes des plantes médicinales présenté à la Conférence des Parties.

#### 4. Espèces

# **MEXIQUE**

Carnegiea gigantea: Une réunion à laquelle ont participé les autorités chargées de contrôler l'utilisation et la réglementation de cette espèce, ainsi qu'un spécialiste de *C. gigantean*, a été organisée afin d'étudier l'état de l'espèce au Mexique et d'en discuter, ainsi que pour prendre des décisions concernant sa gestion. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire de rassembler toutes les informations disponibles et à jour des différentes études (recherches et plans de gestion et de prélèvement), ainsi que les renseignements sur les exportations, les saisies, la législation et les réglementations connexes; de dresser des cartes; d'établir des listes des spécialistes et des acteurs clés concernés par cette espèce; et de planifier des réunions ou des ateliers, autant d'activités qui sont mises en œuvre actuellement. En fonction des résultats préliminaires de cette étude, notamment des données biologiques disponibles, une étude de terrain sera effectuée pour déterminer l'état des populations de l'espèce au Mexique.

Euphorbia antisyphilitica: CONABIO a réuni des informations sur la biologie, la conservation, la gestion, l'utilisation, le commerce licite et illicite de cette espèce, ainsi que sur la législation pertinente; ces informations sont actuellement révisées et mises à jour par les institutions gouvernementales chargées de la gestion de l'espèce au Mexique. Outre cette révision, des séances sont prévues pour évaluer la nécessité de prendre mesures supplémentaires pour contrôler la gestion ou l'exportation de E. antisyphilitica en réponse aux préoccupations suscitées par son utilisation et la durabilité de son commerce. Il convient de rappeler qu'à la 14e session du Comité pour les plantes, le Mexique a fourni des informations sur les mesures de protection qu'il a mises en œuvre, grâce auxquelles l'exploitation de l'espèce semble se maintenir à un niveau durable, ainsi que sur une réglementation officielle spécifique sur l'utilisation de cette espèce au Mexique. Concernant Carnegiea gigantean, CONABIO étudiera la possibilité d'allouer des fonds pour la réalisation d'une étude si l'examen des informations en révèle la nécessité, mais si tel est le cas, il aura probablement besoin de l'appui des pays concernés.

# 5. Application de l'inscription aux annexes

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Acajou: l'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) a été inscrit à l'Annexe II de la CITES à la CdP12. Cette inscription a pris effet le 15 novembre 2003. Comme l'inscription de l'acajou d'Amérique à l'Annexe II inclut le contre-plaqué, produit qui n'était pas couvert dans le cadre de l'inscription antérieure de l'espèce à cette annexe, les Etats-Unis ont préparé un projet de révision de la résolution Conf. 10.13 (sur les bois), proposant que les Parties appliquent au contre-plaqué d'acajou dans le cadre de la CITES la définition du contre-plaqué donnée par l'Organisation mondiale des douanes. Après avoir reçu l'appui du Comité pour les plantes à sa 14<sup>e</sup> session, cette proposition de révision a été soumise par les Etats-Unis à la CdP13, où elle a été adoptée par les Parties.

En mai 2004, les Etats-Unis ont participé à un atelier tenu à Pucallpa, Pérou, par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) sur l'application de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II. A cette occasion, les principaux pays de l'aire de répartition — Bolivie, Brésil, et Pérou — ont fait rapport sur leur application de l'inscription de l'acajou d'Amérique à l'Annexe II.

Durant la période considérée, divers organismes des Etats-Unis ont collaboré à la définition de mécanismes pour le renforcement des capacités, la formation et d'autres types d'assistance technique destinée aux pays de l'aire de répartition de l'acajou. L'USFWS, qui entretient des contacts étroits avec le Pérou concernant son application de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II, a écrit à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique CITES du Pérou en décembre 2004 pour leur demander de confirmer que ce pays émet des avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou avant son exportation.

Durant la période considérée, les Etats-Unis ont poursuivi leur étude des importations d'acajou d'Amérique en vue d'évaluer l'application de l'inscription de cette espèce à l'Annexe II.

Ramin: Le ramin (*Gonystylus* spp.) a été inscrit à l'Annexe II de la CITES à la CdP13. Cette inscription a pris effet le 12 janvier 2005. Durant les semaines qui ont précédé cette date, le USFWS a fourni de la documentation à l'industrie du ramin aux Etats-Unis. Le 2 décembre 2004, le USFWS a adressé une lettre à plus de 60 importateurs et réexportateurs de ramin des Etats-Unis pour les informer des conditions d'inscription du ramin à l'Annexe II; le 6 janvier 2005, le USFWS a complété sa page Web sur le bois par des informations relatives à l'inscription du ramin à l'Annexe II; et le 4 février 2005, le USFWS a préparé et affiché sur son site Web un communiqué sur l'inscription à l'Annexe II.

Le 21 décembre 2004, le USFWS a en outre adressé une lettre aux pays de l'aire de répartition du ramin et aux principaux pays de réexportation du ramin les informant de la politique des Etats-Unis relative à l'acceptation des permis et certificats CITES pour le ramin avant et après le 12 janvier 2005, la date de l'entrée en vigueur de l'inscription à l'Annexe II. Cette lettre était complétée par un rapport résumé sur le commerce de ramin en provenance et à destination des Etats-Unis pour 2001-2003.

# 6. Révision des résolutions

<u>MEXIQUE</u>: A la 14<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes et à la CdP13, le Mexique a participé activement à la révision et à la modification de plusieurs résolutions, qui ont fini par être adoptées à la CdP13 avec d'importants amendements, au nombre desquels figurent les motions suivantes, qui intéressent tout particulièrement les espèces végétales et le fonctionnement du Comité pour les plantes:

- a) Conf. 12.8 (Rev. CdP13) Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II;
- b) Conf. 12.11 (Rev. CdP13) Nomenclature normalisée et fonctionnement du Comité de la nomenclature;
- c) Conf. 11.1 (Rev. CdP13) Constitution des comités;

- d) Conf. 11.11 (Rev. CdP13) Réglementation du commerce des plantes;
- e) Conf. 9.19 (Rev. CdP13) Lignes directrices pour l'enregistrement des pépinières exportant des spécimens reproduits artificiellement d'espèces inscrites à l'Annexe I
- f) Conf. 9.24 (Rev. CdP13) Critères d'amendement des Annexes I et II.

#### 7. Recherche

# **MEXIQUE**

Guaiacum: Le Mexique a achevé une étude sur la répartition géographique, l'abondance et l'état de conservation de Guaiacum sanctum L. au Mexique, réalisée par des chercheurs du Centro de Investigaciones en Ecosistemas (CIECO) de l'Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), avec l'appui financier de l'Allemagne, des Etats-Unis et du Mexique. Le rapport présente les résultats de la première phase de l'étude portant sur l'évaluation de la répartition géographique actuelle de l'espèce au Mexique, l'état des populations (sur la base d'études de la densité et de l'abondance), les types d'habitat dans lesquels l'espèce est présente et la progression de la deuxième phase de l'étude.

Cactaceae de l'Annexe I: Le Mexique a poursuivi son étude de l'état des populations de cactus mexicains inscrits à l'Annexe I par le biais d'études de terrain effectuées par le Sous-Comité technique consultatif pour la conservation des Cactaceae du Mexique. Ce travail permettra d'évaluer si ces cactus sont inscrits aux annexes qui conviennent. Ce travail est financé par le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México* (CONACyT) mais vu son ampleur et le nombre d'espèces concernées, sa poursuite ne sera possible qu'avec la coopération des Parties intéressées.

Une révision des plantes médicinales a été effectuée et une base de données sur toutes les espèces CITES a été créée. Les études démographiques et les descriptions des habitats des sept espèces suivantes sont terminées:

- 1. Ariocarpus fissuratus:
- 2. Astrophytum asterias;
- 3. Aztekium ritteri;
- 4. Echinocereus schmolli;
- 5. Mammillaria pectinifera;
- 6. *Obregonia denegrii*; et
- 7. Turbinicarpus horripilus.

Six autres espèces seront couvertes durant le premier semestre de cette année. L'étude du commerce licite et illicite, ainsi que des saisies et des prélèvements préjudiciables sera menée à bien en mai 2005.

## 8. Lutte contre la fraude

<u>CANADA</u>: la Section de l'application des lois sur les espèces sauvages a effectué 1944 inspections et 821 enquêtes qui ont débouché sur 25 poursuites, 26 inculpations et 14 condamnations en 2004. Des efforts particuliers ont été consacrés aux envois commerciaux entrant au Canada.

MEXIQUE: Outre les activités habituelles d'inspection et de surveillance, l'*Autoridad de Aplicación de la Ley* (PROFEPA) a conduit 13 opérations spéciales consistant notamment à inspecter divers marchés aux fleurs et aux plantes pour vérifier l'origine licite des spécimens en vente. En 2004, PROFEPA a saisi quelque 2000 spécimens végétaux (pas tous inscrits aux annexes CITES).

#### 9. Réunions et ateliers

CANADA, MEXIQUE et ETATS-UNIS D'AMERIQUE: Les trois pays de la région se sont réunis à Querétaro, Mexique, du 7 au 9 septembre 2004 pour discuter des propositions et points de l'ordre du jour de la CdP13. Cette réunion, parfaitement organisée par le Mexique, a offert aux trois pays une tribune idéale pour échanger des informations et, dans la mesure du possible, trouver un terrain d'entente sur certains points de l'ordre du jour et propositions. Ces réunions ont rassemblé des représentants des organes de gestion, des autorités scientifiques et des services de la pêche, des

affaires étrangères, de l'application des lois et autres participants gouvernementaux intéressés par la CITES. Des réunions de ce type se tiennent régulièrement avant chaque CdP.

#### **CANADA**

Acajou: En mai 2004, le Canada (K. Farr) a participé à l'atelier de l'OIBT sur le renforcement des capacités en vue de l'application de l'inscription de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) à l'Annexe II de la CITES. Le Canada a présenté un exposé sur son expérience, et a participé au groupe de travail sur le rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités pour la gestion durable de l'acajou.

Taxus: En octobre 2004 et en janvier 2005, le Canada (K. Farr) a participé à la réunion du Groupe de travail de l'est du Canada sur l'if (*Taxus canadensis*), tribune libre pour les parties concernées par l'approvisionnement et la transformation de la biomasse de *T. canadensis* pour l'industrie pharmaceutique mondiale. Ce Groupe de travail inclut des autorités et des chercheurs au niveau fédéral et provincial, des entreprises privées de prélèvement et de transformation primaire, des associations de propriétaires fonciers et des organisations non gouvernementales. Le Canada a présenté un aperçu des inscriptions des espèces asiatiques de *Taxus* à l'Annexe II adoptées à la CdP13. Le projet final de "*Principles and Corresponding Criteria and Indicators for the harvest of Wild Ground Hemlock Biomass*" a été adopté à l'unanimité. Le Groupe de travail a adopté un nouveau nom – "*Canada Yew Association*". Cette nouvelle association aura notamment pour rôle d'établir des normes de récolte, d'étudier des systèmes d'audit indépendant, de financer la recherche sur *T. canadensis* et de diffuser des informations scientifiques.

Synergie CITES-CDB: Mme Caceres a représenté le Canada à l'Atelier de spécialistes sur la coopération et la synergie CITES-CDB, tenu à Vilm, Allemagne, en avril 2004 et a présenté une étude de cas sur les liens qu'entretiennent la CITES et la CDB au Canada.

NAWEG: La Section d'application des lois sur les espèces sauvages a participé à la réunion ordinaire du Groupe de travail nord-américain d'application des lois relatives à la faune et à la flore (NAWEG) avec les Etats-Unis et le Mexique.

#### **MEXIQUE**

Acajou d'Amérique: Le Mexique a été invité à l'atelier organisé à Managua, Nicaragua, les 23 et 24 novembre 2004, dans le sillage des réunions du Groupe de travail CITES sur l'acajou d'Amérique. Le Mexique n'a pas pu y participer mais a envoyé un rapport national à jour sur cette espèce, avec des informations telles que des lignes directrices relatives aux avis de commerce non préjudiciable, l'élaboration de programmes nationaux et régionaux pour l'utilisation durable de cette espèce, l'établissement de quotas, l'échange d'informations et d'expériences sur la gestion de cette ressource, le renforcement des capacités et autres aspects liés à l'application.

Essences forestières faisant l'objet d'un commerce international: Le Mexique a été invité à l'atelier régional sur les *Stratégies pour l'utilisation durable et la gestion des essences forestières faisant l'objet d'un commerce international* organisé par PNUE-WCMC à Managua, Nicaragua, du 16 au 19 février 2005. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants:

- a) Evaluer les informations disponibles sur les essences forestières;
- b) Définir les informations à obtenir et à rassembler sur ces espèces; et
- c) Discuter et proposer des mesures afin d'obtenir ces informations et de garantir l'utilisation durable des espèces faisant l'objet d'un commerce international.

Le Mexique a présenté son rapport national sur la conservation, l'utilisation, la réglementation, et le statut législatif et commercial de diverses essences forestières faisant l'objet d'un commerce international, et a fourni des informations biologiques à jour sur les espèces présentes sur son territoire. Les résultats de ce rapport sont à l'étude. Plusieurs recommandations générales ont été émises concernant la gestion, l'administration et la compilation des informations sur les espèces concernées. Des informations ont été compilées sur 16 essences forestières faisant l'objet d'un commerce international dans la région Méso-Amérique. Ces espèces avaient été déterminées à

l'avance par le PNUE-WCMC. Vingt-deux autres espèces ont été ajoutées à cette liste originale durant l'atelier et les Parties ont été priées d'envoyer des informations concernant notamment leur répartition géographique et leur commerce, et les réglementations pertinentes. Le PNUE-WCMC, avec l'aide de Parties intéressées, est en train de compiler ces données qui permettront d'effectuer une évaluation rapide de l'état de ces espèces et de les classer par ordre de priorité.

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis ont eux aussi participé à l'atelier sur les essences forestières tenu en février 2005, de Managua, Nicaragua, mentionné plus haut pour le Mexique.

#### 10. Autres

# CANADA et ETATS-UNIS D'AMERIQUE

IATA: Le Canada et les Etats-Unis ont proposé des modifications au texte de la prochaine édition du Manuel IATA sur le transport des marchandises périssables reflétant les décisions récentes de la CdP13. Il s'agit de modifications à apporter au tableau actuel sur les plantes CITES les plus fréquentes (tableau 15.1.A de la version actuelle), visant à refléter les décisions de la CdP13 sur le commerce des orchidées, des palmacées et des plantes médicinales, ainsi que de remaniements du texte visant à refléter plus fidèlement le commerce actuel des plantes vivantes de certaines espèces de succulentes et de broméliacées.

#### CANADA

Formation: En 2004, L'Unité chargée des inspections et de la formation, de la Section de l'application des lois sur les espèces sauvages du Service canadien de la faune, a contribué à l'élaboration de la version internationale du CD-ROM intitulé ''Introduction à la CITES pour les douaniers", en collaboration avec l'Unité du renforcement des capacités du Secrétariat CITES. Cet instrument de formation a été communiqué aux organes de gestion de tous les pays couverts par la CITES. En outre, une série préliminaire de modules de formation sur le renforcement des capacités des organes de gestion et des autorités scientifiques au niveau des provinces et des territoires a été testée en février 2005. Le Canada continuera d'améliorer ce module de formation et s'attachera à offrir des séances de formation à l'ensemble des provinces et territoire concernés par l'application de la CITES.

Site Web: Les positions canadiennes concernant les propositions relatives aux espèces (http://www.cites.ca/eng/sct6/sct6\_9\_e.cfm) et les documents de travail (http://www.cites.ca/eng/sct6/sct6\_10\_e.cfm), mis au point en consultation avec d'autres organismes gouvernementaux et parties prenantes, sont affichées dans une section du site CITES du Canada (http://www.cites.ca) consacrée à la CdP, de même que les résultats de la CdP13, y compris les positions définitives du Canada. La Liste de contrôle CITES du Canada, mise à jour à la lumière des décisions de la CdP13, peut également être consultée sur le site CITES du Canada.

#### **MEXIQUE**

Fiches-espèces CITES: En 2004 le Mexique a lancé un deuxième appel d'offre pour un travail relatif aux connaissances biologiques sur les espèces mexicaines figurant dans la réglementation officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2001 ou aux Annexes I et II de la CITES. Ce travail vise à:

- a) obtenir des informations à jour, sous forme de fiches, sur les espèces de l'Annexe I et II présentes au Mexique;
- b) appliquer la méthode d'évaluation du risque d'extinction [Método de Evaluación de Riesgo de Extinción (MER)] de la réglementation officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2001 pour déterminer la catégorie de menace correspondant aux espèces protégées du Mexique; appliquer les critères d'amendement des Annexes I et II figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CdP13) et procéder à une étude préliminaire pour évaluer la mesure dans laquelle les espèces concernées figurent dans les annexes qui conviennent, doivent être transférées à d'autres annexes ou doivent être supprimées; et

c) publier les fiches d'information sur le site Web de l'autorité scientifique (CONABIO) dès qu'elles sont disponibles, à l'exception des données qui doivent rester confidentielles pour protéger les espèces, et les utiliser ultérieurement comme outil pour faciliter le travail des autorités chargées de l'application de la CITES au Mexique.

De nombreux projets qui seront pour la plupart financés par CONABIO ont été transmis. Certains ont déjà commencé l'étude de plusieurs espèces appartenant à des taxons inscrits aux annexes CITES, notamment les cactus, les orchidées, les mammifères marins, les requins et les hippocampes.

Atelier pour la sélection des espèces prioritaires: CONABIO a préparé un exercice théorique de classement des espèces par ordre de priorité, mis en pratique lors d'un atelier sur les *Espèces entrant dans le commerce international et dont la conservation est prioritaire*. Organisé par CONABIO, cet atelier a réuni des autorités gouvernementales, des chercheurs et des ONG, en vue de recenser les espèces prioritaires par une analyse approfondie des informations sur leur état de conservation, les risques, les niveaux de commerce et l'existence d'un commerce illicite. Les résultats de cet exercice ont permis de déterminer les espèces qui nécessitent une plus grande attention et doivent faire l'objet d'une étude de population afin d'évaluer leur état actuel et de déterminer les mesures de conservation et de gestion qui s'imposent, ou de proposer des amendements aux annexes CITES. Cet exercice aidera en outre à définir les priorités dans la promotion et la création de nouveaux programmes pour la conservation et la gestion et/ou la reconstitution des espèces, à améliorer et investir des ressources dans les programmes existants, et à organiser des ateliers et des réunions de spécialistes et de représentants des différents secteurs de la société intéressés par ces espèces.

PC15 Doc. 5.5 (Rev. 1) Annexe

# **CANADA**

L'organe de gestion et l'autorité scientifique du *Service canadien de la faune* (Environnement Canada) assument la responsabilité globale de l'application de la Convention au Canada. Parmi les autres ministères fédéraux concernés figurent:

- Pêches et Océans Canada: gestion et protection des ressources halieutiques et des milieux marins
- le **Service canadien des forêts**: arbres/bois;
- l'Agence des services frontaliers du Canada;;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- Affaires étrangères Canada.

De plus, 12 provinces ou territoires sur les 13 que compte le Canada possèdent leur propre organe de gestion ou autorité scientifique désigné.

Pour toute question, contacter le Service canadien de la faune aux numéros de téléphone et adresses indiqués ci-après sous "informations générales"; le SCF se chargera de faire suivre les messages aux autorités compétentes.

Veuillez envoyer vos courriels à: cites@ec.gc.ca

#### COMMERCE DE LA FAUNE ET INTERNATIONAL

Féd	<b>Lynda MALTBY</b> Directrice	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: F: E:	(819) 997-2957 (819) 994-3684 lynda.maltby@ec.gc.ca
Féd	Eleanor ZURBRIGG Chef, Commerce de la faune et international	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	K1A 0H3	T: F: E:	(819) 953-4389 (819) 994-3684 eleanor.zurbrigg@ec.gc.ca

# ORGANE DE GESTION (OG)

Féd	Jean ROBILLARD	Service canadien de la	OTTAWA, Ontario	T:	(819) 994-1528
	Administrateur	faune (SCF)	K1A 0H3	F:	(819) 953-6283
	adjoint	Environnement Canada		E:	Jean.Robillard@ec.gc.ca
Féd	Informations	Service canadien de la		T:	1 800 668 6767 (Canada)
	générales	faune (SCF)			(819) 997 1840 (abroad)
		Environnement Canada		F:	(819) 953 6283
				E:	Cites@ec.gc.ca

# AUTORITE SCIENTIFIQUE (AS)

Féd	Carolina CACERES Chef, autorité scientifique CITES	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: F: E:	(819) 953 1429 (819) 994-3684 carolina.caceres@ec.gc.ca
Féd	Adrianne SINCLAIR Conseillère scientifique pour les plantes	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: F: E:	(819) 953 9515 (819) 994-3684 adrianne.sinclair@ec.gc.ca
Féd	Véronique BRONDEX Conseillère scientifique pour les animaux	Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	GATINEAU, Quebec K1A 0H3	T: F: E:	(819) 956 9327 (819) 994 3684 veronique.brondex@ec.gc.ca

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Féd	Yvan LAFLEUR Directeur de la lutte contre la fraude, espèces sauvages	Division des espèces sauvages, Bureau de la lutte contre la fraude, Service canadien de la faune (SCF) Environnement Canada	Ottawa, Ontario K1A 0H3	T: F: E:	(819) 953-4383 (819) 953-3459 yvan.lafleur@ec.gc.ca
-----	---	--	----------------------------	----------------	---

# REPERTOIRE ACTUALISE DES AUTORITES CITES DU MEXIQUE

# **ORGANE DE GESTION**

* MVZ Felipe Ramírez Ruíz de Velasco Director General de Vida Silvestre	Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) Subsecretaría de Gestión para la Protección Ambiental Dirección General de	Av. Revolución No 1425, Nivel 1 Col. Tlacopac San Angel, 01040 México D.F. MÉXICO	Tel. (55) 5624-33-09 y 10 Fax (55) 5624-36-42 felipe.ramirez@semarnat.gob.mx
	Vida Silvestre		

\* M. en C. Oscar Manuel Ramírez Flores

Director de Operaciones de Campo y Convenios de Conservación

\* MVZ Antonio Gómez Mendieta

Director de Sanidad, Control y Fomento de Vida Silvestre

Tel. (55) 56-24-35-09

oscar.ramirez@semarnat.gob.mx

Tel. (55) 56-24-35-09

anfomez@semarnat.gob.mx

# **AUTORITE SCIENTIFIQUE**

Biól. Hesiquio Benítez Díaz Director de Enlace y Asuntos Internacionales	Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)	Liga Periférico Sur 4903, Col. Parques del Pedregal, Tlalpan, 14010, México DF MÉXICO	Tel. (55) 55-28-91-25 Fax (55) 55-28-91-85 hbenitez@xolo.conabio.gob.mx
Biól. Jorge G. Álvarez-Romero Coordinador CITES, CONABIO			Tel. (55) 55-28-91-45 Fax. (55) 55-28-91-85 jalvarez@xolo.conabio.gob.mx

# AGENCE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dr. José Bernal Stoopen Director General de Inspección y Vigilancia de la Vida Silvestre	SEMARNAT Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)	Camino al Ajusco No. 200, Piso 6 Col. Jardines en la Montaña, 14210 México D.F. MÉXICO	Tel. (55) 26-15-20-92 Fax. (55) 26-15-20-92 jbernal@correo.profepa.gob.mx
---	--	---	---

<sup>\*</sup> Fonctionnaires habilités à signer les permis CITES et autres documents officiels délivrés par l'organe de gestion du Mexique.

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE (USA)

Pour toutes les questions touchant au Comité pour les plantes, les lettres ou les documents devraient être envoyés (par la poste ou par courriel) à l'autorité scientifique, qui les transmettra à l'organe de gestion.

# **ORGANE DE GESTION**

PETER THOMAS	U.S. Fish & Wildlife	Room 700	T: (703) 358-2104
Chief, Division of	Service (USFWS)	4401 N. Fairfax Drive,	F: (703) 358-2280/2281
Management Authority (DMA)	Division of Management Authority	Arlington, Virginia 22203 USA	E: Peter_Thomas@fws.gov

#### **CONTACTS**

Nom	Responsibilité	Courriel
CHARLIE CHANDLER	Permits Branch Chief	Charlie_Chandler@fws.gov
MONICA FARRIS	Permits—Lead biologist	Monica_Farris@fws.gov
AMY BRISENDINE	Permits—Backup lead	Amy_Brisendine@fws.gov
AMNERIS SIACA (FLUENT IN SPANISH)	Permits	Amneris_Siaca@fws.gov
MARK ALBERT	Annual report, plant and timber policy	Mark_Albert@fws.gov
Anne St. John	Ginseng and other medicinal plant policy, confiscated plants	Anne_StJohn@fws.gov
MONICA POWELL	Plant rescue centers	Monica_Powell@fws.gov

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax de toute la division de l'organe de gestion sont les mêmes que ceux de Peter Thomas.

## **AUTORITE SCIENTIFIQUE**

ROBERT R. GABEL	USFWS	Room 750	T: (703) 358-1708
Chief, Division of	Division of Scientific	4401 N. Fairfax Dr.,	F: (703) 358-2276
Scientific Authority	Authority	Arlington, Virginia 22203	E: Roddy_Gabel@fws.gov
(DSA)		USA	

### Contacts:

Nom	Responsibilité	Courriel
JAVIER ALVAREZ	Branch Chief—Non-detriment findings, trade monitoring	Javier_Alvarez@fws.gov
PATRICIA DE ANGELIS	Ethnobotanist—medicinal plants, timber	Patricia_DeAngelis@fws.gov
PAT FORD	Botanist—horticulture, non-timber forest products	Patricia_L_Ford@fws.gov

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax de toute la division de l'autorité scientifique sont les mêmes que ceux de Robert R. Gabel.

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX FRONTIERES (PLANTES SEULEMENT)

MARK THURMOND NATIONAL CITES COORDINATOR	Coordination and technical assistance, USDA/APHIS/PPQ	4700 River Road, Unit 60 Riverdale, MD20737 USA	T: (301) 734-8891 F: (301) 734-5269 E: Thomas.M.Thurmond@usda.gov
JOHN ARCERY Regional CITES Specialist, East Coast	USDA/APHIS/PPQ- Inspection Station JFK International Airport	Bldg. 77, Rm. 1-27 Jamaica, New York 11430 USA	T: (718) 553-1732 F: (718) 553-0060 E: John.N.Arcery@usda.gov
TIM TORBETT Regional CITES Specialist, West Coast	USDA/APHIS/PPQ- Inspection Station	389 Oyster Point Blvd., Suite 2 South San Francisco, California 94080 USA	T: (650) 876-9112 F: (650) 876-9008 E: Timothy.J.Torbett@usda.gov

USDA/APHIS/PPQ = Département de l'agriculture, Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes, Protection et quarantaine des plantes

# REPRESENTANTS DE L'AMERIQUE DU NORD AUX COMITES TECHNIQUES

# COMITE POUR LES PLANTES

Robert R. Gabel	Chief, Division of	4401 N. Fairfax	Tel. (703) 358 17 08
	Scientific Authority	Drive, Room 750,	Fax. (703) 358 22 76
Représentant	US Fish and Wildlife	Arlington, VA, 2203-	
	Service	3247, EUA	roddy_gabel@fws.gov
Carolina Cáceres	A/Scientific Authority	Ottawa, Ontario	Tel. (819) 953 14 29
	Canadian Wildlife	K1A 0H3	Fax. (819) 994 36 84
Suppléante	Service	CanadA	
			carolina.caceres@ec.gc.ca

# **COMITE POUR LES ANIMAUX**

Rodrigo A. Medellín	Instituto de Ecología,	Circuito Exterior,	Tel. (55) 56-22-90-42.
Legorreta	UNAM	Anexo al Jardín	Fax. (55) 56-22-89-95.
		Botánico s/n. UNAM,	
Vice-Président et		Coyoacán	medellin@miranda.ecologia
représentant		C.P 04510	.unam.mx
		Apartado Postal 70-	
		275	
Robert R. Gabel	Chief, Division of	4401 N. Fairfax	Tel. (703) 358 17 08.
	Scientific Authority	Drive, Room 750,	Fax. (703) 358 22 76.
Suppléant	US Fish and Wildlife	Arlington, VA,	
	Service	2203-3247, EUA	roddy_gabel@fws.gov